



Conseil économique et social

Distr. limitée
13 août 2014

Français
Original: anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Point 3 f) de l'ordre du jour

Résolution adoptée par la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

70/13. Coopération régionale pour renforcer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique,

Rappelant les résolutions 67/209 et 68/211 de l'Assemblée générale relatives à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes, par lesquelles il a été décidé de convoquer la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015, en vue d'examiner la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: Renforcer la capacité de récupération des pays et des collectivités dans la région de l'Asie et du Pacifique face aux catastrophes naturelles¹, et d'adopter un cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015, et la résolution 66/290 de l'Assemblée générale relative à la suite donnée au paragraphe 143 sur la sécurité humaine du document final du Sommet mondial de 2005, ainsi que la résolution 56/2 de la Commission de la condition de la femme relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme dans le contexte des catastrophes naturelles,

Soulignant à nouveau l'importance du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons² » en particulier les décisions relatives à la réduction des risques de catastrophe et le rôle des commissions régionales à l'appui des États membres et du programme de développement,

Rappelant ses résolutions 69/12 sur le renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, et 69/11 sur la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017),

Reconnaissant que le Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du

¹ A/CONF.206/6 et Corr.1, chap. I, résolutions 1 et 2.

² Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

Sud-Est a beaucoup contribué à la réduction des risques multiples et à la capacité d'alerte rapide à l'échelon régional, et qu'il est nécessaire de poursuivre le renforcement des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour appuyer les efforts des États membres,

Reconnaissant également les incidences négatives des sécheresses sur le développement socioéconomique dans la région Asie-Pacifique et les besoins non satisfaits en matière de développement des capacités pour l'utilisation des données et produits d'origine spatiale dans les pays sujets aux sécheresses pour le suivi des sécheresses et l'alerte précoce,

Se félicitant des progrès accomplis par les membres et membres associés dans la mise en œuvre de sa résolution 69/11, l'élaboration et l'opérationnalisation du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans les pays pilotes³, et de la fourniture en temps utile par les nœuds de service régionaux, l'un en Chine et l'autre en Inde, de données et produits d'origine spatiale et de renforcement des capacités par le biais du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESpace) existant et de ses réseaux d'enseignement et de formation⁴ et des partenariats avec des partenaires mondiaux et régionaux pour aider les pays touchés par les catastrophes en Asie et dans le Pacifique,

Reconnaissant la contribution importante de la gestion de l'information sur les catastrophes dans la réduction des risques de catastrophe et le renforcement de la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique,

Affirmant que l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de réduction des risques de catastrophe contribuent à renforcer la croissance inclusive et le développement durable,

Considérant qu'il est important que les femmes et les autres groupes à risque s'autonomisent et participent activement à la prise de décisions concernant la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux,

Réaffirmant l'engagement pris par les membres et membres associés de favoriser la réduction et la gestion des risques de catastrophe en intégrant le handicap, y compris, notamment, par l'objectif 7 de la Stratégie d'Incheon pour faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique⁵,

Prenant note du résultat de la Réunion Asie-Pacifique sur la prise en considération du handicap dans la réduction du risque de catastrophe: Faire évoluer les mentalités grâce à la connaissance, qui a été organisée par la CESAP à Sendai (Japon), les 22 et 23 avril 2014,

Se félicitant de la meilleure collaboration entre le Comité CESAP/OMM des typhons et le Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux en vue de réduire les risques de catastrophe, en particulier pour les pays ayant des besoins particuliers,

³ Afghanistan, Cambodge, Népal, Mongolie, Myanmar et Sri Lanka.

⁴ Le Centre national de télédétection de la Chine, le Centre pour l'enseignement de la science et des techniques spatiales en Asie et dans le Pacifique de l'Inde et l'Agence nationale de coordination pour la topographie et la cartographie d'Indonésie.

⁵ Résolution 69/13 de la Commission.

Saluant l'initiative « Unis dans l'action » et les efforts du Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique en vue d'appuyer le Plan stratégique d'action ASEAN-ONU sur la gestion des catastrophes (2011-2015),

Notant l'importance des investissements de prise en compte des risques de catastrophe dans les plans de développement, qui incluent la gestion des risques de catastrophe en vue de préserver et de conserver les acquis du développement dans tous les secteurs,

1. *Se félicite* de la convocation de la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe à Sendai (Japon), du 14 au 18 mars 2015, qui examinera la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo et adoptera un cadre mondial de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015;

2. *Réaffirme* l'importance de la sixième Conférence ministérielle asiatique sur la réduction des risques de catastrophe, tenue à Bangkok du 22 au 26 juin 2014, et la Déclaration de Bangkok de 2014 sur la réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique, et encourage la coopération régionale pour la mise en œuvre de ses conclusions;

3. *Invite* les membres et membres associés, en coopération avec les organisations internationales compétentes, le secteur privé et la société civile, à prendre les actions suivantes, selon qu'il convient:

a) Redoubler d'efforts pour renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les plans et les programmes nationaux, assortis des budgets nécessaires dans les limites des moyens appropriés, et en promouvant le développement institutionnel aux niveaux national et local;

b) Adopter une approche stratégique pour « reconstruire en mieux », à savoir en matière de reconstruction, y compris par le biais de la coopération internationale et des moyens de mise en œuvre appropriés afin de développer une communauté plus résiliente fondée sur l'expérience d'une catastrophe, dans la mesure où la phase de reconstruction est l'occasion de renforcer la résilience en consolidant les capacités locales en matière de préparation aux catastrophes, d'atténuation de leurs effets et de réponse aux catastrophes;

c) Adopter des approches stratégiques en vue d'une résilience fondée sur des données probantes par l'amélioration des données relatives aux catastrophes;

d) Faire en sorte que toutes les personnes vulnérables soient incluses dans la planification de la réduction des risques de catastrophe, en s'appuyant sur le concept de sécurité humaine, conformément à la résolution 66/290 de l'Assemblée générale;

e) Envisager de contribuer au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est;

f) Prendre dûment en compte la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015;

g) Envisager de contribuer à la coopération régionale en matière d'applications des techniques spatiales à la prévention des risques de

catastrophe, comme les systèmes régionaux d'appui à la gestion des catastrophes, y compris Sentinel-Asia et PRORESPACE;

h) Fournir des efforts concertés pour améliorer les capacités des pays touchés par les sécheresses d'utiliser les technologies spatiales, notamment par le renforcement de la mise en œuvre du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans le cadre de l'initiative PRORESPACE et d'autres initiatives du même type, et de ce fait réduire l'impact négatif de la sécheresse sur le développement durable;

4. *Se félicite* de la tenue d'une session conjointe du Comité CESAP/OMM des typhons et du Groupe OMM/CESAP des cyclones tropicaux en 2015, et encourage la mise en œuvre de projets communs pour le partage des connaissances, technologies et compétences entre les membres des organisations;

5. *Se félicite également* de la tenue de réunions d'experts, de programmes de formation et d'activités connexes dans la région afin de développer et de renforcer la gestion de l'information sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique, ce qui contribuera à renforcer la résilience face aux catastrophes et à promouvoir le développement durable dans la région;

6. *Prie* la Secrétaire exécutive, en collaboration avec les organismes et les institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions financières internationales et régionales, les partenaires de développement et les organisations internationales, selon qu'il convient:

a) De poursuivre le renforcement de la coopération spatiale régionale pour la réduction des risques de catastrophe, y compris les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique, en améliorant le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et ses réseaux de formation;

b) De faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe à la planification du développement, selon qu'il convient, y compris par le partage d'information et le renforcement des capacités des États membres;

c) De promouvoir le partage des connaissances, technologies et compétences en matière de réduction des risques de catastrophe entre les États membres par la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire;

d) De poursuivre les travaux d'analyse ainsi que le partage des meilleures pratiques en matière de renforcement de la résilience des États membres face aux catastrophes naturelles, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe et d'autres organisations engagées dans la réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais du *Rapport sur les catastrophes en Asie et dans le Pacifique*;

e) De soutenir et faciliter l'élargissement et la mise en œuvre du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans les pays de la région touchés par les sécheresses;

f) De promouvoir la participation du secteur privé à la réduction des risques de catastrophe, par exemple par les partenariats public-privé et le partage d'expériences dans la région afin de permettre au secteur privé de participer plus efficacement à la réduction des risques de catastrophe, y compris par le biais du Conseil consultatif des entreprises de la CESAP;

g) De renforcer les partenariats et la collaboration en matière de réduction des risques de catastrophe avec les organisations régionales de l'Asie et du Pacifique, y compris l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Association sud-asiatique de coopération régionale, en faisant fond sur les efforts du Mécanisme de coopération régionale et de son Groupe de travail thématique sur l'environnement et la gestion des risques de catastrophe, pour mettre en œuvre l'initiative des Nations Unies « Unis dans l'action »;

7. *Prie également* la Secrétaire exécutive de rendre compte à la Commission à sa soixante-treizième session de la mise en œuvre de la présente résolution.

*Septième séance plénière
8 août 2014*
